

la *Royal Air Force*. Le groupe des étudiants comprend, outre des officiers de l'Aviation royale du Canada, dix représentants de la Marine royale du Canada, ainsi qu'un ou deux officiers de l'Armée canadienne, de la *Royal Air Force* et de l'Aviation des États-Unis. Le cours qui se donne au Collège a pour objet d'enseigner aux étudiants à raisonner logiquement et à s'exprimer avec précision, aussi bien oralement que par écrit. Il vise aussi à leur faire mieux connaître leur Arme et l'emploi des forces aériennes, à les tenir au courant des progrès scientifiques et techniques pouvant modifier l'emploi de ces forces, et à leur faire acquérir des vues générales sur les problèmes tant nationaux qu'internationaux. Les conférenciers invités sont choisis, lorsqu'il y a lieu, dans le monde de l'industrie, les forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites d'établissements commerciaux et d'installations militaires au Canada et à l'étranger. L'École d'état-major et l'École par correspondance de l'A.R.C. sont établies à l'intention des officiers du grade de capitaine d'aviation. L'officier commence sa formation professionnelle en suivant le cours de 14 semaines, à l'École d'état-major. Cette école a pour objet de donner aux officiers subalternes la compétence et les connaissances professionnelles que doivent posséder les capitaines et commandants d'aviation, et de les initier à des études professionnelles plus poussées. Ceux qui suivent ce cours ont déjà accompli une ou plusieurs périodes de service en qualité de spécialistes. Le personnel enseignant et le groupe des étudiants se composent d'officiers représentant les divers domaines d'activité de l'Aviation. L'École par correspondance de l'A.R.C. a été établie en vue d'administrer le Programme d'aide aux diplômés, cours par correspondance destiné spécialement à aider les diplômés de l'École d'état-major à poursuivre leurs études professionnelles. Le programme a été mis au point en vue de permettre à ces diplômés d'affermir et d'enrichir les connaissances qu'ils ont acquises à l'École d'état-major, ainsi que de s'exercer à raisonner logiquement et à exprimer leurs idées avec précision; enfin, d'une manière générale, il a pour objet de préparer les capitaines d'aviation à assumer des fonctions plus importantes, tout en conservant le même grade ou en accédant à des grades plus élevés.

Le Collège de la défense nationale, situé à Kingston (Ont.), est un collège supérieur où se donne un cours de 11 mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs des forces armées, par des hauts fonctionnaires de l'État attachés aux forces armées, par des hauts fonctionnaires de divers ministères et par quelques représentants de l'industrie. Les conférenciers sont choisis parmi d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs. En outre, le Collège organise des voyages et des visites dans certaines régions du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de mieux se renseigner sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que le matériel nécessaire soit disponible. De plus, le ministère sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Programme d'aide extérieure et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé du programme d'organisation et de toutes les autres mesures essentielles à l'établissement immédiat d'une Régie d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire. C'est surtout la *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Production de défense, qui s'occupe des constructions militaires.

*Rédigé à la Division de l'information, ministère de la Production de défense, Ottawa.